

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :
20-10-2008

Affichage effectué le :
30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

CONTRAT
D'AGGLOMERATION
ETAT/REGION :
programmation 2008 –
approbation de l'Avenant financier
annuel avec la Région
et autorisation de signature

N° 1

Réf. : PHD/AP/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

7 - NOV. 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MILLAT Guy, RALUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et la Région Languedoc-Roussillon ont signé en janvier 2004 un Contrat d'agglomération basé sur un projet de territoire partagé avec cinq axes stratégiques que sont :

- ◆ Gérer la croissance démographique en améliorant la structuration du territoire pour préserver ses ressources naturelles.
- ◆ Renforcer les positions du territoire dans les filières dans lesquelles il est engagé. Favoriser l'émergence d'activités nouvelles et pérennes.
- ◆ Dynamiser, diversifier et élargir l'offre touristique sur l'ensemble du territoire.
- ◆ Affirmer l'identité du territoire en favorisant l'accès de tous à la culture et aux loisirs.
- ◆ Permettre à tous de contribuer au développement du territoire.

SOUS PRÉFECTURE

31 OCT. 2008

Ce Contrat cadre prévoit des programmations financières annuelles

Ainsi,

- Le 30 décembre 2004, signature de la programmation 2004 avec une participation de la Région d'un montant de de 527 380 € ;
- Le 29 juin 2005, signature de la programmation 2005 avec une participation de la Région d'un montant de 547 130 € pour la Région ;
- Le 9 octobre 2006, signature de la programmation 2006 avec une participation de la Région de 576 029 € ;
- Le 29 juin 2007, signature de la programmation 2007 avec une participation de la Région de 658 247 €.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer d'une part, sur la programmation financière annuelle 2008 du Contrat d'agglomération qui prévoit une participation de la Région d'un montant de 616 000 € (dont le détail par opération est joint en annexe) et l'autoriser d'autre part, à signer l'Avenant financier annuel correspondant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la programmation financière annuelle 2008 du Contrat d'agglomération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer l'Avenant financier annuel correspondant à la programmation 2008 ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

Contrat Territorial Région / Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée 2008
Annexe : programme d'opérations

N° operation	Opération intitulé contrat	Maîtrise d'ouvrage	Montant global de l'opération	Montant contrat 2008	Participation MO	Agglomération	Région	Autres
10,0	Réaménagement du centre bourg de Montagnac - études	Commune de Montagnac	40 000	40 000	18 000		12 000	10 000
15,0	Centre d'Interprétation et d'architecture du patrimoine - 2ème tranche	CAHM	200 000	200 000	74 097		50 000	75 903
17,0	Développement des métiers d'art - investissement 2008	CAHM	260 000	260 000	140 000		40 000	80 000
18,0	Château Laurens : restauration de la couverture	CAHM	660 000	660 000	132 000		50 000	478 000
19,0	Réhabilitation du Théâtre de Pézenas	CAHM	550 000	550 000	110 000		40 000	400 000
21,0	Espace Molière scénographie - muséographie Tranche 2	CAHM	904 650	544 650			20 000	524 650
22,0	Programmation 2008 du lieu Station Mir	Association la Station Mir		137 600			16 000	121 600
23,0	9e édition du festival Printival Bobby Lapointe et diffusion de spectacles musicaux en LR - PM	Association Printival		213 000			18 000	195 000
24,0	Centre aquatique	CAHM	18 532 946	1 588 628	838 628		290 000	460 000
27,0	MLI	CAHM		211 250			80 000	131 250
	TOTAL		21 147 596	4 405 128	1 312 725	0	616 000	2 476 403


SOUS PREFECTURE
REÇU LE
31 OCT. 2008
SERVICE COURRIER



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

NUMÉRO DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :
20-10-2008

Affichage effectué le :
30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

CONTRAT DEPARTEMENTAL
DE PROJETS :
programmation 2008 –
approbation de l'Avenant financier
annuel et autorisation de signature

N° 2

Réf. : PHD/AP/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

7 - NOV. 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MILLAT Guy, RALUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM



Monsieur le Président rappelle que le 23 février 2005, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et le Conseil Général ont signé un Contrat départemental de projets se déclinant en programmations financières annuelles comportant des opérations pouvant être en maîtrise d'ouvrage intercommunale, communale ou encore départementale.

Le contrat cadre définit des enjeux communs de développement du territoire que sont :

- ◆ La maîtrise intercommunale du foncier et la gestion urbaine.
- ◆ La politique communautaire du logement à travers la mixité sociale et les équipements publics d'intérêt communautaire.
- ◆ Les pôles d'activités économiques et l'équilibre du territoire.
- ◆ La gestion communautaire des problématiques liées à l'eau et aux espaces naturels.

Ces enjeux viennent compléter et renforcer les cinq axes du projet d'agglomération et la politique contractuelle menée avec l'Etat et la Région Languedoc Roussillon depuis 2004 :

- ◆ **Axe 1** : gérer la croissance démographique en améliorant la structuration du territoire pour préserver ses ressources naturelles.
- ◆ **Axe 2** : renforcer les positions du territoire dans les filières dans lesquelles il est engagé. Favoriser l'émergence d'activités nouvelles et pérennes.
- ◆ **Axe 3** : dynamiser, diversifier et élargir l'offre touristique sur l'ensemble du territoire.
- ◆ **Axe 4** : affirmer l'identité du territoire en favorisant l'accès de tous à la culture et aux loisirs.
- ◆ **Axe 5** : permettre à tous de contribuer au développement du territoire.

Ce Contrat se décline en programmation financières annuelles :

Ainsi,

- programmation 2004 du Contrat départemental représentait un montant total d'opérations de 6 253 021 € HT avec un cofinancement du Conseil Général de 1 601 860 €.
- programmation 2005, représentait un montant total d'opérations de 5 981 029 € HT avec un cofinancement du Conseil Général de 1 498 272 €.
- programmation 2006, représentait un montant total d'opérations de 5 954 239 € HT et un cofinancement du Conseil Général de 1 600 650 €.
- programmation 2007, représentait un montant total d'opérations de 8 460 036 € HT et un cofinancement du Conseil Général de 1 566 413 €.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer d'une part, sur la programmation financière d'actions 2008 du Contrat départemental de projets représentant un montant total d'opérations, toutes maîtrises d'ouvrages confondues qui s'élève à 7 830 174 réparti en 22 actions avec une participation du Conseil Général d'un montant de 1 675 142 € (soit un taux de subventions moyen de 21 %) -dont le détail par opération est joint en annexe- et l'autoriser d'autre part, à signer l'Avenant financier annuel correspondant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la programmation financière d'actions 2008 du Contrat départemental de projets ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer l'Avenant financier correspondant à la programmation 2008 du Contrat départemental de projets ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

Libellé des actions	Localisation des actions	M/O	Coût H.T	Subv. CG	%	CAHIM/Ville	%	CR	%	Etat	%	Autres	%	Pôle financeur / Pôle de compétence
Objectif 1: Maîtrise intercommunale du foncier et gestion urbaine														
Développement du SIG existant et mise en place des observatoires habitat, foncier et socio démographique	Territoire de la CAHM	CAHM	100 000	25 000	25%	31 000	31%	30 000	30%	14 000	14%			PADT / DET
Plan d'action foncière	Territoire de la CAHM	CAHM	15 000	6 000	40%	3 000	20%	6 000	40%					PADT / DET
<i>Sous total 1</i>														
Projets urbains communaux														
Montagnac (études et travaux) - Réhabilitation et aménagement du centre ancien Rue de l'Hospice, Chemin des Fabriques- une place dans le centre historique (études: 20 000€, travaux 130 000€)	Montagnac	Montagnac	40 000	10 000	25%	20 000	50%	10 000	25%					PADT / PADT DR
Lézignan la Cèbe - Pour 2008, Etudes (Avenue Wladimir d'Ormesson - RD 609 - et aménagement du giratoire au carrefour de la RD 124)	Lézignan la Cèbe	Lézignan la Cèbe	247 270	61 817	25%	70 000	28%					115 453	57%	PADT / PADT DR
Aménagement du "chemin des Tiradoux" ou "chemin des chèvres". Liaison entre le centre du village et le foyer résidence Mireille Vidal.	Saint Thibéry	Saint Thibéry	73 735	20 000	27%	53 735	73%							PADT / PADT DR
<i>Sous total 2</i>														
TOTAL OBJECTIF 1														
Objectif 2: Politique communautaire du logement: mixité sociale et équipements publics d'intérêt communautaire														
Mixité sociale														
Hébergement des travailleurs saisonniers à Agde	Agde	CAHM	240 000	48 000	20%	96 000	40%	48 000	20%	48 000	20%			PADT / PADT
Opérations de logements sociaux (45 logements ZAC du Capiscol) 1ère tranche financière	Agde	Hérault Habitat	600 000	150 000	25%	150 000	25%					300 000	50%	PADT / PADT
<i>Sous total 1</i>														
Equipements publics d'intérêt communautaire														
Château Laurens	Agde	CAHM	660 000	198 000	30%	198 000	30%	99 000	15%	184 100	25%			PADT / PASCAL
Théâtre de Pézenas	Pézenas	CAHM	550 000	82 500	15%	156 200	28%	82 500	15%	228 800	42%			PADT / PASCAL
Centre Aqualique	Agde	CAHM	1 588 628	317 725	20%	635 451	40%	317 725	20%	317 725	20%			PADT / PASCAL
Développement des nouvelles technologies: Espaces Publics Numériques, déploiement de la boucle locale haut débit (3ème T opérationnelle), schéma directeur des technologies de l'information et de la communication	Communes de Pézenas, Caux, Montagnac, Nizas, Aumes, Cazouls-d'Hérault, Adissan et extension ultérieure au sud de l'Agglomération.	CAHM	263 000	52 600	20%	78 900	30%	78 900	30%	52 600	20%			PADT / PM
CIAP - Centre d'interprétation et d'architecture du patrimoine (2ème tranche) Hôtel de Peyrat à Pézenas	Pézenas	CAHM	100 000	20 000	20%	30 000	30%	25 000	25%	25 000	25%			PADT / PASCAL
Aménagement d'un club house pour les associations	Saint Thibéry	Saint Thibéry	400 000	85 000	21%	85 000	21%					230 000	58%	PADT / PASCAL
Métiers d'Art (investissement)	Territoire de la CAHM	CAHM	260 000	52 000	20%	104 000	40%	52 000	20%	52 000	20%			PADT / PDE
<i>Sous total 2</i>														
TOTAL OBJECTIF 2														

SOUS PREFECTURE
REÇU LE

31 OCT. 2008

SERVICE COURRIER

Libellé des actions	Localisation des actions	M/O	Coût H.T	Subv. CG	% CAHM/Ville	CR	% Etat	Autres	%	Pôle financeur / Pôle de compétence
TOTAL OBJECTIF 2			4 561 628	1 005 825	22%	703 125	15%	888 225	19%	530 000
OBJECTIF 3: Pôles d'activités économiques et équilibre du territoire										
PAEHM Le Puech	Portiragnes	CAHM	1 900 000	380 000	20%	285 000	15%			PADT / PDE
Action collective de diversification agricole et de valorisation du territoire. Circuit oeno touristique	Territoire de la CAHM	CAHM	60 000	15 000	25%	15 000	25%	15 000	25%	PADT / PDE
Agroforesterie	Territoire de la CAHM	CAHM	12 541	5 000	40%	5 000	40%			PADT / PDE
TOTAL OBJECTIF 3			1 972 541	400 000	20%	305 000	15%	15 000	1%	
OBJECTIF 4 : Gestion communautaire des problématiques liées à l'eau et aux espaces naturels										
Schéma directeur des énergies renouvelables	Territoire de la CAHM	CAHM	10 000	3 000	30%	2 000	20%	3 000	30%	PADT / PEE
Mise en place d'observatoires et de balisage pour l'accueil du public sur le site du Bagnas à Agde	CAHM+Observatoire d'Agde et Ville d'Agde	Agde	80 000	16 000	20%	24 000	30%	20 000	25%	PADT / PEE
Protection du littoral côte ouest Vias (études)	Vias	CAHM	500 000	75 000	15%	125 000	25%	100 000	20%	PIDE/DLM
Réhabilitation du cordon dunaire de Portiragnes: secteur du blockhaus (études avant travaux)	Portiragnes	CAHM	50 000	12 500	25%	37 500	75%			PADT / PDE Littoral
TOTAL OBJECTIF 4			640 000	106 500	17%	184 500	29%	123 000	19%	100 000
CASERNES SDIS (Service d'Incendie et de Secours)										
Aménagements de la caserne des Sapeurs Pompiers de Saint Thibéry	Saint Thibéry	Saint Thibéry	80 000	40 000	50%	40 000	50%			SDIS
TOTAL GENERAL			7 830 174	1 675 142	21%	3 189 229	41%	1 040 225	13%	745 453
TOTAL des actions						7 830 174 €				
Total prise en charge CAHM et Villes						3 189 229 €				41%
Participation autres financeurs						2 965 803 €				38%
Subvention globale du Département						1 675 142 €				21%
Pour mémoire, actions hors programmation										
Crée d'Agde (6,1 Millions d'euros sur 3 ans). Tranche 2008	Agde	CG	1 000 000	500 000	50%	250 000	25%			250 000
Rond Point Pézenas - Intermarché- RD 39	Pézenas	CG	400 000	240 000	60%	160 000	40%			
Aire d'accueil des gens du voyage à Vias	Vias	CAHM	1 132 336	122 000	11%	200 392	18%	283 084	25%	100 000
			2 532 336	862 000	34%	610 392	24%	283 084	11%	350 000

Récapitulatif des répartitions

	Err : 504	Err : 504	Err : 504	Err : 504
CAHM	Err : 504	Err : 504	Err : 504	Err : 504
Montagnac	Err : 504	Err : 504	Err : 504	Err : 504
Saint Thibéry	Err : 504	Err : 504	Err : 504	Err : 504
Lézignan la Cèbe	Err : 504	Err : 504	Err : 504	Err : 504
Agde	Err : 504	Err : 504	Err : 504	Err : 504
Hérault Habitat	Err : 504	Err : 504	Err : 504	Err : 504
TOTAUX	Err : 504	Err : 504	Err : 504	Err : 504





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

20-10-2008

Affichage effectué le :

30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

**CONTRAT DEPARTEMENTAL
DE PROJETS :**

Avenant modificatif à la
programmation 2006

N° 3

Réf. : PHD/AP/cm

Transmis à la

Sous Préfecture :

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

7 - NOV. 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MILLAT Guy, RALUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que suite à des difficultés d'ordre technique et financière de démarrage de certaines opérations affichées à la programmation 2006 et à la possibilité offerte par l'article 5.3 du Contrat départemental, par courrier en date du 8 septembre 2008 la Communauté d'Agglomération a demandé d'une part, un transfert de subventions pour les opérations n'ayant pas connu de commencement d'exécution au 29 mai 2008 soit 18 mois après la notification, délai contractuel (article 4.1.5) et d'autre part, une prorogation du délai d'exécution de subvention pour les opérations ayant tardé à démarrer.

Il indique que les opérations concernées par le transfert de subventions sont :

- Fort Brescou
- Lecture publique
- Construction de la digue de Bessan
- Schéma directeur des espaces naturels

SOUS PREFECTURE
REÇU LE

31 OCT. 2008

SERVICE COURRIER

Il précise que les opérations concernées par la demande de prorogation de subventions sont :

- Le théâtre de Pézenas
- La requalification du PAEHM « la Capucière »
- La première tranche conditionnelle de travaux pour le Centre aquatique

Monsieur le Président propose donc de passer un Avenant modificatif à la programmation 2006 du Contrat départemental de projets avec le Conseil Général et invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer.

.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec le Conseil Général, un Avenant modificatif à la programmation 2006 ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président la CAHM signer ledit Avenant ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

20-10-2008

Affichage effectué le :

28 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

POSITION DE PRINCIPE
DE LA CAHM EN FAVEUR
DE LA PRODUCTION
D'ELECTRICITE PAR
VALORISATION ENERGETIQUE
DES DECHETS MENAGERS

N°4

Réf. : PHD/cm

Transmis à la Sous Préfecture :

28 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de légalité :

31 OCT. 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-SEPT OCTOBRE à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

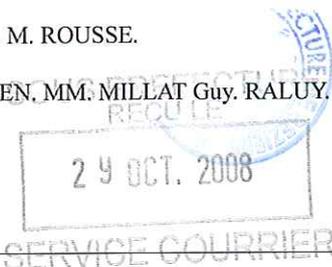
Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MILLAT Guy, RALUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM



Monsieur le Président expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a en charge, parmi les compétences optionnelles qu'elle a choisies, « la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie », champ de compétence qui englobe, notamment, l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

La Communauté d'Agglomération a transféré l'exercice effectif de cette mission au Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde (SICTOM), auquel elle a adhéré en 2003. Elle reste néanmoins pleinement compétente pour déterminer chaque année le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et accorde une attention toute particulière à cette importante question des déchets ménagers au travers de l'implication de ses 30 délégués titulaires (dont le Président et 10 vice présidents).

Aujourd'hui, outre les 19 communes membres de la Communauté d'Agglomération (63 095 habitants), le SICTOM regroupe 23 autres communes (30 387 habitants).

La question cruciale qui se pose concerne le traitement de ces déchets ménagers.

Le tonnage de déchets ménagers et assimilés à traiter après recyclage est le suivant :

2005	2006	2007
56 000	51 000	52 800

On remarque une diminution grâce aux actions de développement de la collecte sélective, des déchetteries et de la valorisation alors même que la population augmente fortement.

Malgré ces résultats très satisfaisants, il reste un volume important de déchets à éliminer chaque année.

../..

Aujourd'hui, le SICTOM ne dispose d'aucune installation de traitement, ce qui le contraint à faire traiter ses déchets dans des installations éloignées (Drôme ou Haute Garonne notamment) soit par enfouissement soit par incinération.

Une telle situation n'est à l'évidence pas durable.

L'objectif responsable qui doit désormais être atteint est de traiter l'intégralité des déchets de notre territoire sur notre territoire (zéro déchets exportés).

Il est donc impératif que soit créée localement - dans les conditions les plus « vertes » et les plus sécurisantes pour les populations - une installation ayant la capacité de traiter et d'éliminer nos déchets résiduels après toutes les actions de tri sélectif et de valorisation.

Au vu de ce constat clair et partagé, les élus communautaires reconnaissent la nécessité d'une démarche à l'initiative et sous le contrôle de la puissance publique en vue de la création d'une telle unité.

Bien évidemment, celle-ci sera à l'échelle du bassin concerné, devra respecter les normes en matière de respect de l'environnement et s'inscrire dans les préconisations du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Ce document cadre stipule notamment, dans son article 10.2, que les collectivités de l'Ouest-Hérault peuvent mettre en œuvre tout procédé innovant faisant appel à des technologies nouvelles. Cette nouvelle unité devra enfin privilégier les solutions de valorisation énergétique car nos déchets doivent désormais être considérés comme une matière première et non plus comme un résidu du cycle de consommation dont on ne saurait plus que faire (c'est à dire comme une ressource et non plus une charge).

Parmi les différentes solutions technologiques envisageables, notre Communauté d'Agglomération a, lors de sa séance du 18 octobre 2007, émis un avis défavorable au projet d'Écopôle de la Vallasse envisagé par une entreprise privée à proximité de Bessan.

Elle a confié à l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques une mission d'expertise sur le procédé de transformation en gaz des déchets ménagers par torche à plasma avec récupération d'énergie pour la production d'électricité.

Cette expertise, remise en novembre 2007, conclue ainsi (extrait) :

« Compte tenu des informations transmises à l'INERIS et des documents rassemblés, l'analyse du dossier met en évidence une technologie présentant un réel intérêt pour le traitement des déchets ménagers et assimilés.

La filière de transformation en gaz des déchets par torche plasma en couplage avec une turbine à gaz pour la production électrique, est plus performante qu'une incinération conventionnelle couplée à une turbine à vapeur :

- le rendement de récupération thermique est amélioré.*
- Les résidus solides produits se retrouvent sous forme vitrifiée, stables et non réactifs et potentiellement réutilisables en travaux publics.*
- L'amélioration du rendement de l'installation par rapport à une incinération conventionnelle permet de minimiser les rejets CO₂.*

La réalisation d'une telle installation pour le traitement des déchets ménagers d'un territoire présentant les caractéristiques de la zone du SICTOM (environ 70 000 t/an) constitue un saut technologique important dans le domaine du traitement thermique des déchets ».

Par ailleurs, il convient de préciser, que, s'agissant du dossier de Fabrègues dans l'Est-Hérault, le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques a sursis à statuer dans l'attente de l'examen d'une solution alternative utilisant la technologie de la gazéification par plasma.

Enfin, deux élus communautaires se sont rendus au Canada du 9 au 12 septembre 2008 pour visiter une installation existante qui utilise cette technologie.

Ses avantages sont nombreux :

- très faible consommation d'espace
- traitement efficace des tonnages entrants : 88% des déchets sont effectivement éliminés, le reste étant constitué de résidus inertes et réutilisables, notamment dans les travaux publics
- production d'électricité avec des rendements élevés, en complète adéquation avec l'exigence de développement durable
- pas d'impact sur l'environnement : pas d'enfouissement, pas de risque d'infiltration d'eaux dans le sous-sol, pas de rejets nocifs
- bilan économique plus favorable que les autres procédés, permettant d'envisager une baisse de la TEOM.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le procédé de la transformation en gaz avec valorisation électrique pour le traitement des déchets apparaît le plus pertinent pour nos besoins, sous réserve des ultimes validations en cours.

La démarche publique pour la mise en œuvre d'une telle unité sera portée par le SICTOM, étant entendu que l'investissement initial sera confié, après appel à la concurrence dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, à un opérateur privé dans le respect de la réglementation en vigueur, pour un gisement correspondant à celui des populations relevant à la fois du SICTOM et le cas échéant du SITOM du littoral. Le Comité syndical du SICTOM lors de sa séance du 2 octobre 2008 a approuvé à l'unanimité le lancement d'une consultation pour une mission d'assistance à la Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une unité de traitement par gazéification.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A LA MAJORITE

CONTRE : 3 (M. MONEDERO Richard. Mmes BUCHACA Josiane. PUIG Nelly)

ABSTENTION : 1 (M. Paul ROUSSE)

- **DE SE PRONONCER** en faveur du procédé de la gazéification avec valorisation électrique pour le traitement des déchets des ménages et assimilés.



Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :
20-10-2008

Affichage effectué le :
30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PARC D'ACTIVITES
ECONOMIQUES DE LEZIGNAN
LA CEBE :
acquisition par la CAHM de
l'immeuble cadastré C 919
appartenant à la commune

N° 5

Réf. : DM/SJ/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

7 - NOV. 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MILLAT Guy, RALUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Gérard MILLAT, vice président délégué au développement économique

SOUS PREFECTURE
REÇU LE

31 OCT. 2008

SERVICE COURRIER

Monsieur le vice président rappelle que la commune de Léznigan la Cèbe s'est rendue acquéreur, par voie de préemption au prix de 150 000 €, de l'immeuble cadastré section C 919, pour une contenance de 10 ares 31 ca au lieu-dit « Guillaumant ».

Il indique que cette préemption, approuvée par décision du Conseil Municipal en date du 23 mai 2007, répondait à l'objectif que s'était fixé la Communauté d'Agglomération de maîtriser ce bâtiment en vue de la réhabilitation du parc d'activités du « Guillaumant ».

Il informe l'assemblée délibérante de la demande de la commune de céder, à titre onéreux, cet immeuble à la Communauté d'Agglomération, en précisant que les services des Domaines sollicités ont maintenu la valeur vénale de ce bien à 150 000 euros.

Cet ensemble immobilier est composé d'une maison de plein pied comportant deux logements :

- l'un comportant 3 pièces (2 chambres + salle à manger/cuisine)
- l'autre comportant 5 pièces (4 chambres + Salle à manger/cuisine).

Ces deux logements étant respectivement loués à une famille composée de deux personnes et une famille composée de quatre personnes, la commune s'engage à leur proposer une solution de relogement.

Monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur l'acquisition de cet immeuble au prix de 150 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SE PRONONCER FAVORABLEMENT** sur l'acquisition de l'immeuble appartenant à la commune de Lézignan la Cèbe, sis lieu-dit « Guillaumant », cadastré section C 919, pour une contenance de 10 ares 31 ca, au prix de 150 000 € ;
- **DE SOLLICITER** le bénéfice des dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer tous les documents s'y rapportant ;
- **D'INSCRIRE** au Budget les crédits nécessaires à la prise en charge de cette dépense.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la délibération : 39

Date de convocation :

20-10-2008

Affichage effectué le :

30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PAEHM DE L'AEROPORT
A PORTIRAGNES :
acquisition de la parcelle AN 0005
en vue d'une constitution de
réserve foncière

N° 6

Réf. : AM/LR/sa

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

7 - NOV. 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MILLAT Guy, PALUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Gérard MILLAT, vice président délégué au développement économique



Monsieur le vice président indique que dans le cadre du schéma de référence de la Communauté de Communes des Pays d'Agde, il a été proposé la création d'une Zone d'Activités Economiques Intercommunale sur la commune de PORTIRAGNES, au Sud de l'aéroport, entre la voie ferrée et la RN 112.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le 24 juillet 2002, le Conseil de la Communauté de Communes des Pays d'Agde a délibéré pour approuver la convention tripartite entre la CCPA, la SAFER et la commune de Portiragnes afin de constituer une réserve foncière dans le périmètre de la future Z.I.A.E. avec pour conditions :

- la conservation des droits de plantation ;
- la mise à disposition pour l'exploitation des terres à de jeunes agriculteurs jusqu'à la création de la ZIAE ;
- la restructuration des exploitations agricoles touchées par l'emprise du projet en échangeant des parcelles équivalentes.

Par délibération en date du 23 juillet 2007, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée entérinait une nouvelle convention avec la SAFER LANGUEDOC ROUSSILLON qui élargissait la mission de cette dernière à la surveillance d'un périmètre élargi.

Il précise que :

- la SAFER a acquis la parcelle cadastrée section AN 0005 d'une superficie totale de 2 ha 41 a 02 ca par usage du droit de préemption.
Conformément à la convention, ci-dessus évoquée, la S.A.F.E.R. rétrocède à la C.A.H.M. cette parcelle au prix de 12 889,88 € (0,53 €/m²).
- ces parcelles sont hors périmètre du futur P.A.E.H.M. mais à proximité immédiate, elles pourront servir d'échange contre les parcelles des viticulteurs concernés par le projet du Parc d'Activités Economiques.

Les membres du Conseil communautaire sont amenés à délibérer sur cette acquisition dans le cadre de cette convention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à acquérir de la SAFER la parcelle cadastrée section AN 0005 d'une superficie totale de 2 ha 41 a 02 ca au prix de 12 889,88 € ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer tous les documents s'y rapportant ;
- **D'INSCRIRE** au Budget les crédits nécessaires à la prise en charge de cette dépense.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

20-10-2008

Affichage effectué le :

30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

EXTENSION DU PAEHM LE
PUECH A PORTIRAGNES -
TRAVAUX DE VIABILISATION :
lancement d'une consultation sous
forme d'appel d'offres ouvert et
autorisation de signature du
marché

N° 7

Réf. : PHD./sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

7 - NOV. 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT. AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MME MILLAT GUY, M. LUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice président délégué à la commande publique et à la logistique technique



- Vu la délibération du 27 janvier 2003 reconnaissant d'intérêt communautaire le parc d'activité économique du Puech à Portiragnes ;
- Vu la délibération du 31 janvier 2008 autorisant le lancement du marché de travaux et l'autorisation de signature des marchés pour l'extension du Parc d'activité du Puech.

Monsieur le vice président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté d'Agglomération a attribué les marchés de travaux pour l'aménagement d'une partie des terrains situés sur le Parc d'Activités Economiques « du Puech » à Portiragnes.

Monsieur le Rapporteur expose que suite à un changement de programme de la commune de Portiragnes, certaines parcelles juxtaposant le futur Parc d'Activités Economiques sont devenues disponibles. Celles-ci représentent une surface globale de 9 800 m² permettant d'envisager la création de 7 parcelles supplémentaires .

Par conséquent, afin d'améliorer le rendement économique de l'opération et permettre une meilleure offre aux entreprises, il propose aux membres du Conseil communautaire d'aménager ces parcelles et de lancer une nouvelle consultation, sous forme d'appel d'offres ouvert pour un montant estimatif de 300 000 € HT.

L'assemblée délibérante sera invitée à se prononcer

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

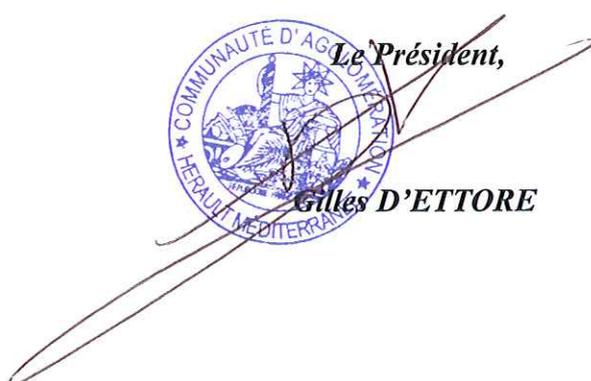
DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation pour l'extension de nouveaux travaux sur le Parc d'Activités Economiques du « Puech » à Portiragnes ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les marchés à intervenir conformément au choix des membres de la commission d'appel d'offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;

- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The image shows a blue circular official seal of the Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE'. A large, stylized signature in black ink is written over the seal and extends across the page.



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

20-10-2008

Affichage effectué le :

30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PAEHM « LE PAVILLON »
A MONTAGANC :

transfert de propriété des terrains
d'assiette des voies et espaces
publics divers de la SEBLI
à la CAHM

N° 8

Réf. : PHD/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

7 - NOV. 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MILLAT Guy, RALUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Gérard MILLAT, vice président délégué au développement économique

Monsieur le vice président rappelle que par délibération en date du 17 décembre 2002, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pézenas (CCPP) a décidé de transférer à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, qui l'a acceptée par délibération en date du 27 janvier 2003, tous les contrats et conventions, et notamment la convention publique d'aménagement entre la Société d'Equipement du Biterrois et de son Littoral (SEBLI) en date du 3 mai 2002 qui la liait à la CCPP en vue de la réalisation du Parc d'Activités Économiques « LE PAVILLON » à Montaganc à usage d'activités.

Monsieur le Rapporteur rappelle que dans l'article 15 de ladite convention publique d'aménagement « retour et remise des ouvrages à la collectivité » précise « l'aménageur à l'obligation de faire préparer et présenter à la signature de la collectivité publique cocontractante ou, le cas échéant, des personnes autres intéressées, un acte authentique constatant le transfert de propriété des terrains d'assiette des voies, espaces plantés ou non plantés, réseaux divers ou autres équipements ».

En conséquence, monsieur le Rapporteur soumet l'état parcellaire correspondant aux terrains d'assiette des voies et espaces publics divers de la SEBLI à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée constituant les biens de retour à titre gratuit suivant la liste ci-après :

BM 577	296 m ²
BM 578	250 m ²
BM 587	4 124 m ² – bassin/espace vert
BM 588	3 020 m ² – voirie
BM 589	303 m ²
BM 590	328 m ²
BS 1160	146 m ²
BS 1166	347 m ²
BS 1167	520 m ²

SOUS PREFECTURE
RECU LE
31 OCT. 2008
SERVICE COURRIER

Au vu de cet état parcellaire des terrains d'assiette constituant les biens de retour à titre gratuit à la CAHM, il invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur le transfert de propriété.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ACCEPTER** le transfert de propriété des terrains d'assiette des voies et espaces publics divers de la SEBLI à la CAHM suivant l'état parcellaire décliné ci-dessus ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

20-10-2008

Affichage effectué le :

30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

CONVENTION DE PROMOTION
ET DE DEVELOPPEMENT
DU JEU DE BALLE
AU TAMBOURIN :
attribution d'une subvention et
mise en place d'une convention
entre la CAHM et le Comité
Départemental de l'Hérault
de Tambourin

N° 9

Réf. : PHD/YH/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

7 - NOV. 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MILLAT Guy, RALUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : André TOBENA, délégué communautaire



Monsieur le vice président rappelle que dans le cadre de la compétence optionnelle « construction aménagement entretien et gestion d'équipement culturels et sportifs d'Intérêt communautaire » le Conseil communautaire, par délibération en date du 30 juin 2006 a déclaré au titre des équipements sportifs d'Intérêt communautaire « le développement des animations autour du tambourin sur le territoire des communes ».

Monsieur le Rapporteur expose qu'une première convention a été établie en 2007 sur la période du 1er septembre au 31 août afin de développer une animation autour du tambourin durant l'année scolaire sur le territoire intercommunal. Il apparaît opportun, aujourd'hui, de renouveler cette convention avec le Comité Départemental de l'Hérault du Tambourin afin :

- d'organiser un trophée annuel, dénommé «Trophée Hérault Méditerranée », avec les 4 équipes situées sur le territoire de la CAHM (*Bessan, Castelnaud-Guers, Cazouls d'Hérault et Florensac*) qui bénéficieront d'une dotation matériel au coureur de la CAHM pour les soutenir ;
- de développer l'enseignement du tambourin dans les écoles de la CAHM avec l'accord de l'Education National. Le comité départemental de l'Hérault de Tambourin mettra à disposition de l'Education Nationale un intervenant spécialisé dans la limite de deux demi-journées par semaine sur une base de 32 semaines scolaires. ;
- d'organiser des journées de formation pour les agents territoriaux de la CAHM souhaitant développer l'activité tambourin dans leurs collectivités ;
- de développer une animation tambourin les mercredis ou pendant les vacances scolaires dans les communes intéressées avec le soutien d'un éducateur spécialisé.

Il précise que le coût de l'ensemble de ces quatre actions s'élève à la somme de 6.500 euros, et sera versée sous forme de subvention au Comité Départemental de l'Hérault de Tambourin.

..../

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec le Comité Départemental de l'Hérault du Tambourin une convention afin de développer l'activité du Tambourin sur le territoire intercommunal sur la période allant du 1er septembre au 31 août ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire ;
- **D'ALLOUER** la somme de 6 500 Euros au Comité Départemental de l'Hérault de Tambourin ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44
En exercice : 44
Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :
20-10-2008

Affichage effectué le :

30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

CONSTRUCTION DE
30 LOGEMENTS SOCIAUX
SUR LA COMMUNE
DE PEZENAS :
rétrocession à Hérault Habitat
du terrain PLEGUEBIAUX

N° 10

Réf. : PHD/SB/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

7 - NOV. 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MILLAT Guy, RALUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice président délégué à l'habitat

Monsieur le vice président rappelle que dans le cadre de la production de logements sociaux sur son territoire, la CAHM, par délibération du 19 décembre 2006, a décidé d'acquérir le terrain situé à Pézenas au lieu dit « Pléguebiaux », cadastré AW1000 d'une contenance de 4 029 m² dont l'acte d'acquisition a été signé le 19 octobre 2007 pour un montant de 112 000 € auxquels se sont ajoutés les frais d'acte notarié s'élevant à 1 876,53 € (publication et enregistrement au Bureau des Hypothèques de Béziers le 26 octobre 2007).

Monsieur le Rapporteur indique que selon le Contrat de territoire, le Conseil Général subventionne à hauteur de 50% soit 56 000 € pour l'achat de ce terrain.

Il précise que la Communauté d'Agglomération et Hérault Habitat ont un projet de construction de 30 logements sociaux sur la commune de Pézenas répartis comme suit :

- 5 accessions sociales à la propriété qui seront financés en PSLA,
- 25 logements locatifs qui seront financés en PLUS/PLAI.

En conséquence, il est proposé que la CAHM cède gratuitement ce terrain à Hérault Habitat afin qu'il y réalise le projet de logements sociaux envisagé.

Monsieur le Rapporteur apporte les précisions complémentaires suivantes : les 56 000 € restants + 1 876 € de frais notariés sont à déduire des subventions à octroyer par la CAHM estimées à :

6 PLAI x 6 000 € /logement = 36 000 €
19 PLUS x 4 000 € /logement = 76 000 €

Total 112 000 €

Il resterait donc à verser : 112 000 € – 57 876 € = 54 124 € environ

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur la rétrocession à Hérault Habitat de la parcelle cadastrée AW1000 au lieu dit « Pléguebiaux ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DONNER** un avis favorable à la construction de 30 logements sociaux sur la commune de Pézenas ;
- **DE RETROCEDER** gratuitement à Hérault Habitat la parcelle cadastrée AW1000 au lieu dit «Pléguebiaux » pour la réalisation de ce projet ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à ce dossier ;
- **D'INSCRIRE** sur le Budget de la CAHM les dépenses correspondantes ;

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :
20-10-2008

Affichage effectué le :

30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

CONSTRUCTION DE
5 LOGEMENTS SOCIAUX –
PROGRAMME
« L'ILE AU TRESOR » A AGDE :
modification des garanties
d'emprunt pour l'OPAC de Béziers

N° 11 a)

Réf. : PHD/SB/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

7 - NOV. 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. BONNAFOUX. Mme BUCHACA. M. MONÉDÉRO. Mme PUIG. MM. FAGES. FEDERICCI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. MARHUENDA. Mme DOLZ. MM. NADAL. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. DRUILLE. REVALOR. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE. FOURESTIER. Mme MATTIA. M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET. EXPOSITO. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MILLAT Guy. RALUY. Mme RODRIGUES. MM. SANCHEZ. SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice président délégué à l'habitat

Monsieur le vice président rappelle que :

- la CAHM, par délibération du 13 décembre 2005, a décidé de garantir les financements octroyés aux opérateurs d'HLM leur permettant la réalisation de logements sociaux sur son territoire.
- lors de sa séance du 23 juillet 2007 une garantie d'emprunt à hauteur de 75 % de 343 000 €, montant du prêt, a été accordée par la CAHM et solidairement par le Conseil Général à hauteur de 25 %. Ce prêt locatif social régi par les articles L.351-1 et suivants et R.331-1 à R.331-21 du Code de la Construction et de l'Habitation était destiné à financer 6 logements sociaux en PLS (2T2, 2 T3 et 2 T4) situés rue Victor Pouget à Agde (34 300), opération « l'Île au Trésor » Cet emprunt avait été contracté auprès du Groupe Caisse d'Épargne représenté par le Crédit Foncier de France.

Monsieur le Rapporteur expose que l'Office Public de l'Habitat de Béziers Méditerranée a informé la Communauté d'agglomération que le projet a été modifié. En effet, en cours de construction, suite aux réformes de l'État et à la fusion entre les Services du Trésor Public et les Impôts, la Trésorerie d'Agde, locataire destinataire des bureaux, a fait part de la nécessité absolue de disposer d'une surface plus importante. Ce qui implique la suppression d'un logement au profit de l'augmentation de superficie des bureaux, avec adaptation des prestations prévues pour le logement transformé.

Par conséquent, pour la partie logement, l'opération devient donc la construction de 5 logements sociaux au lieu de 6 notifiés en 2007. Cette modification induit des sur-coûts et une répartition différente des prix entre les logements et les bureaux de la Trésorerie, ce qui implique une modification du montant des emprunts et donc des garanties d'emprunt accordées par la CAHM. Le montant de l'emprunt souscrit pour 5 PLS auprès du CREDIT FONCIER DE FRANCE s'élève maintenant à 280 853 € au lieu de 343 080 €.

.../...



Il est donc proposé d'accorder leur garantie solidaire, à hauteur de 75%, à l'OPH BEZIERS MEDITERRANEE pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre de cet emprunt contracté auprès de Crédit Foncier de France et ventilé comme suit :

- montant : 280 853 € répartis de la façon suivante :
- PLS foncier d'un montant de 68 115 € :
durée totale : 50 ans d'amortissement
- PLS construction d'un montant de 212 738 € :
durée totale : 30 ans d'amortissement
- Périodicité des échéances : annuelles
- Taux de progressivité du départ : 0 % l'an
- Au taux d'intérêt actuariel annuel de 4,63 % (à ce jour).
- Révisabilité du taux d'intérêt et du taux de progressivité des échéances : en fonction de la variation du taux du Livret A pendant toute la durée du prêt.
- Faculté de remboursement anticipé : indemnité selon la réglementation applicable
- Garanties :
caution solidaire : LA CAHM à hauteur de 75 %,
caution solidaire du Département de l'Hérault : à hauteur de 25 %
ces deux cautions étant cumulatives pour garantir la totalité du prêt.

Monsieur le Rapporteur indique que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée renonce, par suite, à opposer au Groupe Caisse d'Epargne représenté par le Crédit Foncier de France l'exception de discussion des biens du débiteur principal et toutes autres exceptions dilatoires et prend l'engagement de payer de ses deniers, à première réquisition du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, toute somme due au titre de cet emprunt en principal à hauteur de la quotité sus-indiquée, augmentée des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires ainsi que tous frais et impôts qui, pour un motif quelconque, n'auraient pas été acquittés par l'organisme emprunteur ci-dessus désigné à l'échéance exacte.

Monsieur le vice président invite les membres du Conseil communautaire de valider la modification de la garantie de ce prêt, nécessaire à la production de logements sociaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE MODIFIER** la délibération prise en date du 23 juillet 2007 telle qu'exposée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer le contrat accordant la garantie de la CAHM à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Foncier de France. et l'emprunteur ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :
20-10-2008

Affichage effectué le :
30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

CONSTRUCTION DE
5 LOGEMENTS SOCIAUX –
PROGRAMME

« L'ILE AU TRESOR » A AGDE :
modification de garantie
d'emprunt pour le financement du
prêt complémentaire BONIFIX sur
les Cayrets à Agde

N° 11 b)

Réf. : PHD/SB/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

7 - NOV. 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MILLAT Guy, RALUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice président délégué à l'habitat

SOUS PREFECTURE
RECULE

31 OCT. 2008

Monsieur le vice président rappelle que :

- la CAHM, par délibération du 13 décembre 2005, a décidé de garantir les financements octroyés aux opérateurs d'HLM leur permettant la réalisation de logements sociaux sur son territoire.
- lors de sa séance du 23 juillet 2007, l'emprunt contracté par l'OPAC de Béziers d'un montant de 1 021 065 € a été garanti solidairement par la CAHM à la commune d'Agde.

Monsieur le Rapporteur expose que l'Office Public de l'Habitat de Béziers Méditerranée a informé la Communauté d'Agglomération que le projet a été modifié. En effet, en cours de construction, suite aux réformes de l'État et à la fusion entre les Services du Trésor Public et les Impôts, la Trésorerie d'Agde, locataire destinataire des bureaux, a fait part de la nécessité absolue de disposer d'une surface plus importante. Ce qui implique la suppression d'un logement au profit de l'augmentation de superficie des bureaux, avec adaptation des prestations prévues pour le logement transformé.

Par conséquent, pour la partie logement, l'opération devient donc la construction de 5 logements sociaux en PLS (Prêt Locatif Social) au lieu de 6 notifiés en 2007 ce qui implique une modification du montant du prêt complémentaire « BONIFIX » et donc une modification de la garantie d'emprunt à accorder par la CAHM. Pour cette opération le montant global de l'emprunt BONIFIX porte sur 1 034 175 €.

Monsieur le Rapporteur indique que l'OPH Béziers Méditerranée demande à la Communauté d'Agglomération de garantir 251 385 € de cet emprunt dénommé BONIFIX Libor Dollar 12 mois. Ce qui correspond à la partie habitation du programme, soit 5 logements en PLS situés ZAC les Cayrets à Agde.

En conséquence, la garantie objet de la présente délibération prendra effet à partir de la souscription du contrat BONIFIX Libor Dollar 12 mois par l'OPH B2ZIERS Méditerranée Habitat.

Le prêt garanti par la CAHM se décompose en trois périodes :

Date totale : amortissement sur 40 ans

Taux d'intérêt applicable :

1. 1ère période de 2 à 5 ans : taux fixe garanti d'un maximum de 5 % et qui fera l'objet d'une cotation de marché. A titre indicatif ce taux ressort à 4,51 % le 08/07/2008.
2. 2ème période de 25 à 28 ans : taux fixe bonifié suivant le résultat d'une cotation de marché avec un maximum de 5 % dans l'hypothèse où le Libror dollar 12 mois serait inférieur ou égale à un certain niveau dénommé « barrière » soit 5,5 % à 6,5 % (à titre indicatif le taux ressort à 4,51 % le 8/07/2008 avec une barrière de 6 %).
3. 3ème période de 10 ans : taux fixe garanti d'un maximum de 5 % qui fera l'objet d'une cotation de marché. A titre indicatif ce taux ressort à 4,51 % le 8/07/2008).

Base de calcul des intérêt : exact /360

Durée : 40 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Mode d'amortissement : progressif au taux de 4 %

Conditions de remboursement anticipé : indemnité de marché

La garantie de la CAHM est accordée à hauteur de 100 % à l'OPH Béziers Méditerranée Habitat pour le montant en principal de 251 385 € finançant le prêt complémentaire des 5 logements locatifs sociaux, auxquels s'ajoutent les intérêts, commissions, frais et accessoires, indemnités et intérêts de retard, afférents au prêt bonifex libor dollar 12 mois.

La garantie de la CAHM est valable jusqu'au complet remboursement des sommes dues au titre du prêt.

Au cas où l'OPH Béziers Méditerranée Habitat, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de l'ensemble des sommes exigibles par lui, en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, indemnités et intérêts de retard, au titre du prêt bonifex libor dollar 12 mois sus-visé la CAHM en effectuera le paiement en ses lieux et place sur simple demande du Crédit Foncier de France, adressée par courrier, sans pouvoir exiger que le Crédit Foncier de France, discute au préalable l'organisme défaillant, et sans pouvoir opposer aucune nullité, exception, objection ou fin de non recevoir quelconques tirées de toutes relations juridiques et/ou d'affaires entre l'OPAH Béziers Méditerranée Habitat, le Crédit Foncier de France, ou tout autre tiers. De même, la CAHM effectuera ledit paiement dans les conditions indiquées sans pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-après.

La CAHM s'engage à créer, en tant que de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les sommes dues au Crédit Foncier de France, au titre de la garantie.

Au vu des conditions énoncées, monsieur le vice président invite les membres du Conseil communautaire de valider la modification de la garantie d'emprunt pour le financement du prêt complémentaire BONIFIX sur les Cayrets à Agde.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Rapporteur;

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE MODIFIER** la délibération prise en date du 23 juillet 2007 telle qu'exposée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer le contrat accordant la garantie de la CAHM à l'organisme emprunteur dans les conditions décrites ci-dessus ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits



Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

20-10-2008

Affichage effectué le :

30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

SOCIETE SACICAP – TRAVAUX
DE REHABILITATION
DES LOGEMENTS ANCIENS :
convention de préfinancement

N° 12

Réf. : PHD/SB/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

7 - NOV. 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MILLAT Guy, RALUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice président délégué à l'habitat

SOUS PREFECTURE
RECULE

31 OCT. 2008

Monsieur le vice président expose que FDI SACICAP de Montpellier (Société Anonyme Coopérative d'intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété) développe une activité spécifique « les missions sociales ». Cette intervention peut apporter des solutions à ceux qui sont exclus des mécanismes de marché ou des dispositifs classiques d'aides.

Monsieur le Rapporteur souligne que FDI SACICAP a signé une convention avec l'Etat, le 16 avril 2007, pour s'engager au travers de cette activité « missions sociales » à favoriser le financement des logements des ménages très modestes, propriétaires occupants, dans le cadre de convention fixant les modalités de leurs interventions avec les partenaires locaux.

En conséquence, dans le cadre de l'OPAH de Renouveau Urbain Hérault Méditerranée et pour la durée qui reste à courir (d'ici au 31 mars 2010) FDI SACICAP propose d'établir une convention afin d'inscrire son intervention sur notre territoire à travers un partenariat local qui permettrait de favoriser la réalisation de travaux de sortie d'habitat indigne et de mise aux normes de décence des logements des propriétaires occupants. En effet, bon nombre de ménages très modestes rencontrent de grandes difficultés et n'engagent pas de projet faute de trouver une solution au financement et un accompagnement les aidant à maîtriser la bonne exécution des travaux de réhabilitation.

L'objectif est donc de :

- Favoriser le financement d'opérations où l'Etat, l'Anah, les collectivités locales ou d'autres intervenants ne peuvent intervenir seuls, les financements complémentaires indispensables étant difficiles ou impossibles à obtenir compte tenu du caractère très social des dossiers ou présentant des conditions très particulières ne répondant à aucun critère finançable par le circuit bancaire en proposant aux populations concernées un financement optimisé et adapté aux ressources des ménages qui n'aurait pu aboutir dans un cadre classique.
- Organiser et proposer à travers un partenariat local une véritable « maîtrise d'œuvre sociale », administrative, technique et financière aux populations concernées afin de trouver des solutions adaptées et pérennes à l'amélioration de l'habitat pour des ménages dans des situations sociales complexes.

../.

Pour cela, la SACICAP réserve une enveloppe globale de 200 000 € et propose de mettre en place à l'attention des propriétaires occupants éligibles (c'est-à-dire ceux éligibles de l'OPAH RU) un prêt qui cumule un pré-financement des subventions et la part de travaux restants non finançable par des fonds propres. Les caractéristiques du prêt sont :

- Montant maximum par dossier : 20 000 €
- Durée maximale : 12 ans
- Taux : 0%, sans frais de dossier, à 0.8% de frais de gestion
- Garantie : sans hypothèque si montant inférieur à 10 000 €
- Assurance emprunteur : facultative
- Remboursement anticipé : sans frais

Monsieur le Rapporteur précise qu'en ce qui concerne les subventions apportées par la CAHM, il y a lieu de passer un mandat de subrogation avec la SACICAP, ceci afin d'en effectuer le versement directement à la SACICAP pour le compte du Propriétaire Occupant, initiateur du projet de travaux.

Il rappelle que l'opérateur d'OPAH RU, le PACT Habitat 34, est co-signataire de cette convention puisqu'il s'agit ici de mettre en place une maîtrise d'œuvre sociale et donc au-delà des missions qui lui sont confiées par la CAHM, il assurera des missions complémentaires, pour la SACICAP qui le rémunérera pour cela :

- d'assistance renforcée auprès des propriétaires
- d'appui au déroulement du dispositif
- d'assistance technique et maîtrise d'œuvre des travaux.

Monsieur le vice président propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur l'opportunité de passer une convention de partenariat avec FDI SACICAP et notre opérateur d'OPAH RU, PACT Habitat 34 pour la mise en place d'un prêt et caisse d'avance en faveur des propriétaires occupants et de la lutte contre l'habitat indigne et d'autoriser monsieur le Président à la signer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec FDI SACICAP et le co-signataire PACT Habitat 34 une convention de partenariat en faveur des propriétaires occupants et de lutte contre l'habitat indigne ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The image shows a blue circular official stamp of the Communauté d'Agglomération Pomérols. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION POMÉROLS' and 'HERAULT'. A signature in black ink is written over the stamp, and the name 'Gilles D'ETTORE' is printed in bold black letters below it.



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

20-10-2008

Affichage effectué le :

30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

AMENAGEMENT D'UNE AIRE
D'ACCUEIL DES GENS DU
VOYAGE SUR LA COMMUNE
DE VIAS :

lancement d'une consultation pour
le choix d'un maître d'oeuvre

N° 13

Réf. : PHD./sgb

Transmis à la

Sous Préfecture :

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

7 - NOV. 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MILLAT Guy, RALUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice président délégué à la commande publique et à la logistique technique

Monsieur le vice président rappelle que dans le cadre de ses compétences supplémentaires en matière d'aménagement et de gestion d'aires d'accueil pour les gens du voyage, la Communauté d'Agglomération doit aménager une seconde aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de VIAS pour un montant estimatif de travaux de 1 500 000 € HT.

Monsieur le Rapporteur expose que la Communauté d'Agglomération souhaite s'adjoindre le concours d'un maître d'oeuvre pour l'élaboration du projet et propose aux membres du Conseil communautaire de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'oeuvre qui comprendra les missions suivantes : l'Avant Projet ; le Projet le visa des études d'exécution et l'assistance à Maître d'ouvrage pour les opérations de réception.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le lancement d'une consultation sous forme de procédure adaptée, considérant que le montant estimatif du marché de maîtrise d'oeuvre s'élève à la somme de 90 000 € H.T.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage sur Agde ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer le marché à intervenir conformément au choix des membres de la commission d'appel d'offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

20-10-2008

Affichage effectué le :

30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. BONNAFOUX. Mme BUCHACA. M. MONÉDÉRO. Mme PUIG. MM. FAGES. FEDERICCI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. MARHUENDA. Mme DOLZ. MM. NADAL. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. DRUILLE. REVALOR. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE. FOURESTIER. Mme MATTIA. M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET. EXPOSITO. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MILLAT Guy. RALUY. Mme RODRIGUES. MM. SANCHEZ. SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie.

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

SOUS PREFECTURE
RECU LE

31 OCT. 2008

SERVICE COURRIER

Monsieur le Président expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'est vu attribuer, au titre des compétences supplémentaires prévues par l'article 4 § C de ses statuts, la création, l'aménagement et la gestion des aires d'accueil d'Intérêt communautaire pour les gens du voyage.

Lors de la création de la CAHM a été entérinée cette compétence relative à la réalisation et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire, rappelant la compétence de l'Etat sur la question des grands rassemblements, pour lesquels la Communauté d'Agglomération pouvait intervenir en partenariat avec la puissance publique. Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage de l'Hérault a été approuvé par Arrêté du Préfet de Région du 28 février 2003.

La Communauté d'Agglomération a sollicité la modification de son inscription au Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage de l'Hérault en proposant la réalisation de trois aires d'accueil permanentes aménagées :

- de 50 places sur la commune d'AGDE
- de 40 places sur la Commune de VIAS
- de 40 places sur la commune de PEZENAS

Ainsi, conformément aux prescriptions de l'article 201 de la Loi 2004-809 relative aux libertés et aux responsabilités locales, la Communauté d'Agglomération a pu bénéficier de la prorogation de deux ans du délai consenti pour déposer les dossiers de financement des équipements, en ayant répondu aux conditions non cumulatives fixées par le texte :

- Délibération et courrier d'intention au Préfet comportant la localisation de l'opération de réalisation des aires d'accueil.
- Acquisition des terrains ou lancement de la procédure d'acquisition
- Réalisation d'une étude préalable.

**Retour du contrôle de
légalité :**

7 - NOV. 2008

Monsieur le Président indique qu'à ce jour le terrain devant recevoir l'aire d'accueil de VIAS a été acquis par acte notarié en date du 2 juin 2008, validé par les services de la Direction Départementale de l'Équipement ainsi que par monsieur le Préfet de l'Hérault en date du 11 avril 2007. Le montant estimatif du projet pour la réalisation de l'équipement a été réestimé à 1 624 545 €. T.T.C.

Par délibération en date du 30 novembre 2007, le Conseil communautaire avait approuvé le premier plan de financement estimatif et autorisé le Président à solliciter les subventions les plus larges possibles en vu du co-financement de l'Aire d'accueil des gens du voyage de Vias. Les études engagées depuis et les contraintes techniques qui en résultent conduisent à proposer un nouveau plan de financement plus conforme au coût estimé des travaux de cet équipement.

Par conséquent, il convient d'approuver le plan prévisionnel de financement révisé annexé à la présente délibération, et autoriser le Président à solliciter les subventions les plus larges des partenaires institutionnels que sont :

- l'Etat : pour un montant de 426 860 €
- le Département de l'Hérault : pour un montant de 122 000 €
- la Région Languedoc-Roussillon : pour un montant prévisionnel de 339 579 €
- et la Caisse d'Allocations Familiales de Béziers : pour un montant de 100 000 €.

Sachant que le Président a d'ores et déjà été autorisé à solliciter les subventions les plus larges auprès des partenaires institutionnels pour permettre la réalisation de cet aire d'accueil des gens du voyage, celui-ci invite les membres du Conseil communautaire à approuver le plan de financement prévisionnel révisé qui sera proposé dans le cadre du dossier de demande de subvention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel de financement révisé de l'aire d'accueil des gens du voyage de Vias joint en annexe de la présente décision ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter une demande de subvention la plus large possible auprès de la Région Languedoc-Roussillon ;
- **DE CONFIRMER** les demandes de subventions auprès de l'Etat, du Département de l'Hérault et de la Caisse d'Allocations Familiales de Béziers ;
- **D'INSCRIRE** au Budget les crédits nécessaires à la prise en charge du financement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Vias.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The image shows the official seal of the Communauté d'Agglomération Méditerranéenne. The seal is circular with a blue border containing the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MEDITERRANÉENNE' and 'HERAULT'. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a shield, with a star above. A signature in blue ink is written across the seal.

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la délibération : 39

Date de convocation :

20-10-2008

Affichage effectué le :

30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

CONVENTION D'OBJECTIF
AVEC L'ASSOCIATION
GALATEE visite pédagogique
Aquarium au Cap d'Agde) :
attribution d'une subvention d'un
montant de 4 500 €

N° 15

Réf. : PHD./sgb

Transmis à la

Sous Préfecture :

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

7 - NOV. 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. BONNAFOUX. Mme BUCHACA. M. MONÉDÉRO. Mme PUIG. MM. FAGES. FEDERICCI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. MARHUENDA. Mme DOLZ. MM. NADAL. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. DRUILLE. REVALOR. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE. FOURESTIER. Mme MATTIA. M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET. EXPOSITO. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MILLAT Guy. RALUY. Mme RODRIGUES. MM. SANCHEZ. SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Véronique SALGAS, vice présidente déléguée à l'environnement

Madame la vice présidente expose que dans le cadre de ses compétences en matière d'actions d'animations et de sensibilisation au respect de l'environnement, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a passé au titre de l'année scolaire 2007-2008 une convention d'objectif pour soutenir l'action engagée par l'association GALATEE concernant les visites pédagogiques pour les scolaires du territoire intercommunal à l'aquarium du Cap d'Agde.

Madame le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire de renouveler la convention d'objectif pour l'année scolaire 2008-2009 et d'attribuer à l'association GALATEE une subvention d'un montant de 4 500 €.

Elle précise que cette subvention permettra à l'association de prendre en charge l'animation de 1 125 enfants mais que le coût des transports restera à la charge des écoles.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

SOUS PREFECTURE
RECU LE

31 OCT. 2008

SERVICE COURRIER .../..

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** à l'association GALATÉE une subvention d'un montant de 4 500 € pour l'année scolaire 2007-2008 ;
- **DE PASSER** avec ladite association une convention d'objectif ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :
20-10-2008

Affichage effectué le :
28 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PROTECTION DU LITTORAL -
COTE OUEST DE VIAS :
délibération modificative
sur les demande de subventions

N° 16

Réf. : PHD/SB/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

28 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

31 OCT. 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

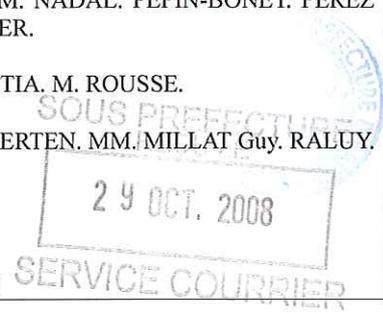
Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MILLAT Guy, RALUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie.

Rapporteur : Véronique SALGAS, vice présidente à l'environnement



Madame la vice président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de gestion raisonnée du Littoral, la Communauté d'Agglomération a souhaité engager des travaux afin de recréer un système dunaire dont l'opération complexe sera réalisée en deux temps afin de protéger le patrimoine environnemental ainsi que le capital économique et touristique menacés sur ce secteur.

Madame le Rapporteur précise que la première étape consiste à mettre en œuvre le rétablissement du fonctionnement naturel de cette zone (phase 1 dite transitoire estimée à 7,9 M d'euros HT) et de travailler en même temps sur la faisabilité des deux solutions qui protégeront plus durablement le littoral.

En conséquence, par délibération en date du 22 septembre dernier, le Conseil communautaire a approuvé le plan de financement global relatif aux 500 000 € H.T. d'études préparatoires à la phase 1.

En raison de la modification de la participation attendue d'un partenaire, il convient d'approuver le plan prévisionnel de financement révisé et autoriser le Président à solliciter les subventions les plus larges des partenaires institutionnels que sont :

- l'Europe pour un montant de . 135 000 € soit 27 %
- l'Etat pour un montant de . 115 000 € soit 23 %
- le Conseil Régional pour un montant de . 75 000 € soit 15 %
- le Conseil général pour un montant de 75 000 € soit 15 %
- la CAHM pour un montant de . 100 000 € soit 20 %

Sachant que le Président a d'ores et déjà été autorisé à solliciter les subventions les plus larges auprès des partenaires institutionnels pour permettre d'engager les travaux, madame le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à approuver le plan de financement prévisionnel modifié qui sera proposé dans le cadre du dossier de demande de subvention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le plan de financement modifié tel que décrit ci-dessus et d'autoriser monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE SOLLICITER** toutes les aides possibles pour mener à bien ce projet ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

20-10-2008

Affichage effectué le :

30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC LA
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION BEZIERS
MEDITERRANEE POUR LA
GESTION DU SITE NATURA
2000 « FR 9101433- Grande
Maïre »: participation financière de
la CA « Béziers Méditerranée »

N° 17

Réf. : PHD./sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

7 - NOV. 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. BONNAFOUX. Mme BUCHACA. M. MONÉDÉRO. Mme PUIG. MM. FAGES. FEDERICCI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. MARHUENDA. Mme DOLZ. MM. NADAL. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. DRUILLE. REVALOR. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE. FOURESTIER. Mme MATTIA. M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET. EXPOSITO. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MILLAT Guy. RALUY. Mme RODRIGUES. MM. SANCHEZ. SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Véronique SALGAS, vice présidente déléguée à l'environnement

SOUS PREFECTURE

31 OCT. 2008

SERVICE COURRIER

Madame la vice présidente rappelle que conformément à la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005, dans ses articles 140 à 146 et notamment dans son article 144, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a été désignée par le comité de Pilotage du DOCOB, maître d'ouvrage du site Natura 2000 de la grande Maïre et que cette dernière a ainsi attribué dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence le marché pour la réalisation de ce document au bureau d'étude Biotope pour un montant de 50 000 € HT.

Madame le Rapporteur expose qu'une partie du territoire concerné par le site NATURA 2000 de la Grande Maïre est situé la commune de SERIGNAN (41 ha) qui fait partie de la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée et une autre partie sur la commune de Portiragnes (381 ha).

Ainsi, le plan de gestion (DOCOB) concernant ce site NATURA 2000 devant être élaboré conjointement par les deux intercommunalités, elle propose aux membres du Conseil communautaire de passer avec Béziers Méditerranée une convention de partenariat afin que cette dernière rembourse à la Communauté d'Agglomération la côte part des dépenses engagées pour la réalisation de ce document, subventions déduites, soit la somme de 970 € HT.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée une convention de partenariat pour l'élaboration du Document d'objectif (DOCOB) concernant le site NATURA 2000 de la grande Maïre ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention de partenariat ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **D'EMETRE** les titres de recette correspondants.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

20-10-2008

Affichage effectué le :

30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

UNION REGIONALE DES PLIE :
renouvellement de l'adhésion
pour l'année 2008

N° 18

Réf. : PHD/CD/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

7 - NOV. 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MILLAT Guy, RALUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion

SOUS PREFECTURE
REÇU LE

31 OCT. 2008

SERVICE COURRIER

Monsieur le Rapporteur expose qu'en janvier 2003 les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la Région Languedoc-Roussillon ont décidé de se regrouper au sein d'une association afin de mutualiser leurs expériences, leurs procédures et d'être, à travers cette association, un interlocuteur de l'Etat, des Collectivités Territoriales et des institutions gestionnaires de crédits et qui aura pour finalité d'être un organe d'échanges, de réflexion, de concertation et une force de propositions internes et externes.

Par conséquent, dans le cadre de ses compétences en matière d'insertion économique et sociale il apparaît opportun d'envisager le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à l'Union Régionale des PLIE du L.-R., dont le montant s'élève à 150 euros.

Il invite les membres présents à se prononcer d'une part, sur l'opportunité adhérer à l'Union Régionale des PLIE du L.-R. et d'autre part, d'autoriser son Président à signer le bulletin d'adhésion.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le président à signer le bulletin d'adhésion à l'Union Régionale des PLIE du Languedoc-Roussillon ;
- **DE CHARGER** monsieur le Président à procéder au mandatement de la somme de 150 €

*Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits
Le Président,*



Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

20-10-2008

Affichage effectué le :

30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

COMPETENCE OPTIONNELLE
DE LA CAHM EN MATIERE DE
CONSTRUCTION,
D'AMENAGEMENT,
D'ENTRETIEN ET DE GESTION
D'EQUIPEMENTS CULTURELS
D'INTERET COMMUNAUTAIRE
reconnaissance de l'Intérêt
communautaire des Médiathèques
d'Adissan et de Lézignan la Cèbe

N° 19

Réf. : PHD./sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

7 - NOV. 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MILLAT Guy, RALUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

SOUS PREFECTURE
RECU LE

31 OCT. 2008

SERVICE COURRIER

- Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Monsieur le Président rappelle que certaines compétences de la Communauté d'Agglomération sont subordonnées de par la loi, à la définition de l'intérêt communautaire et notamment, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'Intérêt communautaire et qu'il appartient au Conseil communautaire de définir l'intérêt communautaire à la majorité des deux tiers de ses membres.

Monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre des équipements culturels d'Intérêt communautaire, le Conseil communautaire, par délibération en date du 30 juin 2006 a déclaré d'intérêt communautaire l'aménagement, l'entretien et la gestion des bibliothèques médiathèques de Pézenas, Caux, Aumes, Montaganc, Nizas et Cazouls d'Hérault.

Il expose que le développement du réseau des Médiathèques intercommunales passe par l'intégration de nouvelles Médiathèques et propose ainsi de déclarer d'intérêt communautaire les Médiathèques d'Adissan et de Lézignan la Cèbe.

Il indique que le transfert de charge a fait l'objet d'une validation lors de la Commission d'évaluation du transfert des charges du 14 octobre 2008, conformément au règlement fixant les modalités de fonctionnement entre la CAHM et les communes .

Les membres du conseil sont invités à se prononcer.

.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE RECONNAITRE D'INTERET COMMUNAUTAIRE** à compter du 1er novembre 2008 la Médiathèque de Nézignan- la-Cèbe et à compter du 12 novembre 2008 la Médiathèque d'Adissan ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à toutes les communes.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

20-10-2008

Affichage effectué le :

30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

COMPETENCE
SUPPLEMENTAIRE ESPACES
VERTS URBAINS :
rétrocession de l'entretien du plan
d'eau du Mail de Rochelongue
à la commune d'Agde

N° 20

Réf. : PHD./sgb

Transmis à la
Sous Préfecture :

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

7 - NOV. 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MILLAT Guy, RALUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

SOUS PREFECTURE
RECULE

31 OCT. 2008

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de ses compétences supplémentaires en matière « d'espaces verts urbains », la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, par délibération en date du 25 juillet 2006, a défini les tâches opérationnelles des services espaces verts en les coordonnant avec celles incombant aux communes. Dans ce cadre, l'entretien du plan d'eau du Mail de Rochelongue avait été mis à la charge de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur le Rapporteur expose que ce type d'équipement relève d'avantage de la compétence « gestion des réseaux et assainissement » détenue par la commune d'Agde.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de rétrocéder cette compétence à la commune d'Agde, en accord avec les représentants de la ville.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oui l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SUPPRIMER** de la compétence « espace vert » l'entretien du plan d'eau du Mail de Rochelongue de Rochelongue ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits
Le Président,



Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

20-10-2008

Affichage effectué le :

30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

**TRANSFERT DE LA
COMPETENCE
« ARCHEOLOGIE
PREVENTIVE » DES
COMMUNES A LA CAHM DANS
LE CADRE DE SES
COMPETENCES
SUPPLEMENTAIRES**

N° 21

Réf. : PHD./sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

7 - NOV. 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MILLAT-Guy, RALUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

SOUS PREFECTURE
RECU LE

31 OCT. 2008

SERVICE COURRIER

Monsieur le Président rappelle qu'en vertu de l'article L 5211-17 du CGCT le transfert de compétence à un Établissement Public de Coopération Intercommunal, est décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant de ce dernier et par les conseils municipaux des communes se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI et que le Conseil Municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Monsieur le Rapporteur expose que compte tenu de l'importance des problématiques d'archéologie préventive dans la mise en oeuvre des projets d'aménagement, que ceux-ci relèvent d'une initiative de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ou de l'une de ses communes membres, il est apparu utile de se doter d'un service archéologique qui sera chargé de ces fouilles. Par souci de mutualisation des coûts, ce dernier pourrait être porté par la structure intercommunale.

Par conséquent, afin que la Communauté d'Agglomération puisse exercer cette compétence, il propose aux membres du Conseil communautaire de délibérer et de solliciter les conseils municipaux afin qu'ils transfèrent à la Communauté d'agglomération la compétence « archéologie préventive ».

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SE DOTER** de la compétence supplémentaire « *archéologie préventive* » ;
- **DIT QUE** la délibération sera notifiée à l'ensemble des communes membres de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui devront se prononcer à la majorité qualifiée dans un délai de trois mois ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la

délibération : 39

Date de convocation :

20-10-2008

Affichage effectué le :

30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PRESENTATION DU RAPPORT
ANNUEL 2007
DU SICTOM DE PEZENAS

N° 22

Réf. : PHD./sgb

Transmis à la
Sous Préfecture :

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

7 - NOV. 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. BONNAFOUX. Mme BUCHACA. M. MONÉDÉRO. Mme PUIG. MM. FAGES. FEDERICCI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. MARHUENDA. Mme DOLZ. MM. NADAL. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. DRUILLE. REVALOR. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE. FOURESTIER. Mme MATTIA. M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET. EXPOSITO. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MILLAT Guy. RALUY. Mme RODRIGUES. MM. SANCHEZ. SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM



- Vu l'article L 2 224-5 du CGCT et le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 qui stipule que le Président d'un établissement public doit présenter à son Assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Monsieur Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a confié sa compétence « élimination et valorisation des déchets assimilés » au SMICTOM Pézenas-Agde.

Il expose, qu'à ce titre, et conformément à la réglementation en vigueur, il doit présenter aux membres du Conseil communautaire le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets établi par le SMICTOM Pézenas-Agde pour l'année 2007.

Monsieur le Rapporteur présente le rapport à l'assemblée délibérante.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activités 2007 sur l'élimination et la valorisation des déchets établi par le SMICTOM Pézenas-Agde.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

20-10-2008

Affichage effectué le :

30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PRESENTATION DU RAPPORT
ANNUEL 2007 DU SYNDICAT
MIXTE DU SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE
DU BITTEROIS

N° 23

Réf. : PHD./sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

7 - NOV. 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MILLAT Guy, RALUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que conformément à la loi SRU du 13 décembre 2000, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée participe à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale à travers sa participation au Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois.

Monsieur Rapporteur expose que ledit Syndicat a établi un compte rendu de ses activités exercées au cours de l'année 2007 et qu'il appartient aux membres du Conseil communautaire de prendre acte de ce compte rendu.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activités 2007 du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Biterrois.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SOUS PREFECTURE
RECU LE

31 OCT. 2008

SERVICE COURRIER



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

20-10-2008

Affichage effectué le :

30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

SALON INTERNATIONAL
DU PATRIMOINE CULTUREL
A PARIS
DU 6 AU 9 NOVEMBRE 2008 :
prise en charge financière –
attribution d'un mandat spécial

N° 24

Réf. : PHD./sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

7 - NOV. 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MILLAT Guy, RALUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Alain VOGEL-SINGER, 1er vice président délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable



Monsieur le 1er vice président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée va participer au salon du patrimoine à Paris du 6 au 9 novembre 2008.

Monsieur le Rapporteur expose qu'afin de promouvoir le développement des métiers d'art lors de cette manifestation, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée devra animer un stand et communiquer sur les actions mises en place sur le territoire intercommunal.

Par conséquent, il propose aux membres du Conseil *d'une part* de prendre en charge financièrement les frais d'inscriptions relatifs à cette manifestation et *d'autre part* de se prononcer sur la prise en charge financière des frais de déplacements (*transports*) et de séjours (hébergement et restauration) de monsieur Philippe HUPPE, délégué à la mise en valeur des coeurs de ville historique et des métiers d'art dans le cadre d'un mandat spécial.

Il précise que l'enveloppe financière octroyée pour la participation de la Communauté d'agglomération à cette manifestation ne pourra pas dépasser la somme de 5 980 € TTC.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ACCORDER** à monsieur Philippe HUPPÉ un mandat spécial pour représenter la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au Salon du patrimoine à Paris du 6 au 9 novembre 2008 ;
- **DE PRENDRE** en charge les frais d'inscription ainsi que les frais de déplacements (*transports*) et de séjours (hébergements (restauration de monsieur HUPPE au Salon international du patrimoine culturel ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire :
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

20-10-2008

Affichage effectué le :

28 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

MARCHE N°2008-21
ACQUISITION D'UN CAMION
BENNE NEUF :
attribution du marché
à l'entreprise
TAILLEFER - DISTRIBUTION
N° 25

Réf. : PHD./sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

28 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

31 OCT. 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MILLAT Guy, RALUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie.

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice président délégué à la commande publique et à la logistique technique

Monsieur le vice président expose que suite à un besoin des services techniques, une consultation sous forme d'Appel d'offres ouvert a été lancée le 8 juillet dernier avec une date limite de remise des offres fixée au vendredi 5 septembre 2008 à 17 H 30.

Il s'agit d'acquérir un véhicule neuf de type camion benne pour l'équipe « espace vert » de Vias (en remplacement d'un véhicule réformé).



Monsieur le Rapporteur indique que la commission d'Appel d'offres, réunie en date du 18 octobre 2008, a décidé de retenir la proposition de l'entreprise TAILLEFER DISTRIBUTION SERVICE pour un montant de 26 744 € HT (véhicule de marque NISSAN, type CABSTAR 35.13/2 130 CV) et propose aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise TAILLEFER DISTRIBUTION SERVICE pour un montant de 26 744 € HT ;

- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

20-10-2008

Affichage effectué le :

30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

CENTRE TECHNIQUE DES
RODETTES A PEZENAS – TRAVAUX
D'AMENAGEMENT D'UN
DISPOSITIF DE STOCKAGE DE
PRODUITS PHYTOSANITAIRES;
lancement de la consultation sous forme
d'appel d'offres ouvert et autorisation
de signature du marché

N° 26

Réf. : PHD./sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité**

7 - NOV. 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. BONNAFOUX. Mme BUCHACA. M. MONÉDÉRO. Mme PUIG. MM. FAGES. FEDERICCI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. MARHUENDA. Mme DOLZ. MM. NADAL. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. DRUILLE. REVALOR. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE. FOURESTIER. Mme MATTIA. M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET. EXPOSITO. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MILLAT Guy. RALUY. Mme RODRIGUES. MM. SANCHEZ. SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie.

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice président délégué à la commande publique et à la logistique technique

Monsieur le vice président rappelle que dans le cadre des travaux concernant le Centre technique « des Rodettes » à Pézenas, des travaux supplémentaires pour le dispositif de stockage de produits phytosanitaires doivent être réalisés. Ils permettront ainsi de préserver la santé des agents applicateurs des produits phytosanitaires, notamment lors du stockage, de la préparation de ces produits et d'améliorer leur sécurité lors de la maintenance des équipements de travail utilisés dans leur mise en oeuvre.

Monsieur le Rapporteur expose que le montant estimatif de ces travaux s'élève à la somme de 59 766.96 € HT et se décompose de la façon suivante :

- ◆ **Lot 1 :** Gros œuvre/carrelage pour un montant de 15 719.70 € HT
- ◆ **Lot 2 :** Serrurerie pour un montant de 8 766.96 € HT
- ◆ **Lot 3 :** Plomberie pour un montant de 3 055 € HT
- ◆ **Lot 4 :** Electricité pour un montant de 2 860 € HT
- ◆ **Lot 5 :** Dispositif de traitement des hydrocarbures et des effluents phytosanitaires pour un montant de 29 365.30 € HT.

Par conséquent considérant que le montant de ces nouveaux travaux doit être cumulé avec le montant des travaux d'origine pour identifier le mode de passation du marché, il propose aux membres du Conseil communautaire de lancer une consultation sous forme d'Appel d'offres ouvert, conformément aux articles 57, 58 et suivants du code des marchés publics et d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés à intervenir.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour les travaux d'aménagement d'un dispositif de stockage de produits phytosanitaires dans les locaux du Centre technique « des Rodettes » à Pézenas ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

20-10-2008

Affichage effectué le :

30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

MARCHE N° 2007-51
AMENAGEMENT D'UNE AIRE
D'ACCUEIL DES GENS DU
VOYAGE SUR LA COMMUNE
D'AGDE : avenant n°2 au lot 10
« terrassement – voirie et réseaux
humides » avec l'entreprise
SOLATRAG

N° 27

Réf. : PHD./sgb

Transmis à la

Sous Préfecture :

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité**

7 - NOV. 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MILLAT Guy, RALUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice présidente délégué à la commande publique et à la logistique technique



Monsieur le vice président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a attribué le marché concernant les travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage, lot 10 " terrassement – voirie-réseaux humide" à l'entreprise SOLATRAG pour un montant de 682 075,40 € HT.

Monsieur le Rapporteur expose que suite à une modification du réseau de refoulement eaux usées prenant en compte les effluents du SICTOM de Pézenas-Agde et le nouveau point de raccordement imposé par la ville d'Agde, ladite entreprise va être amenée à modifier le linéaire et à effectuer des travaux supplémentaires pour un montant de 57 176,00 € HT.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de passer un Avenant avec l'entreprise SOLATRAG afin d'inclure ces travaux dans le marché de base.

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

.../...

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur;
Vu l'avis favorable de la Commission d'appel réunie en date du 2 octobre 2008
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec l'entreprise SOLATRAG, lot 10 " *terrassement – voirie-réseaux humide*" un avenant au marché de travaux « aire d'accueil des gens du voyage sur la commune d'Agde » ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

20-10-2008

Affichage effectué le :

30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

CONVENTION RELATIVE
A LA MISE EN OEUVRE
DE LA TARIFICATION
INTERMODALE KARTATOO :
avenant N°3 « extension jusqu'à
Perpignan, Carcassonne et Alès »

N° 28

Réf. : PHD./sgb

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité**

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MILLAT Guy, RALUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Christian THERON, vice président délégué aux transports



Monsieur le vice président rappelle que par délibération en date du 31 janvier 2008, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a adhéré à la convention régionale KARTATOO dont l'objet consistait à mettre en place une tarification intermodale intégrée jusqu'à NARBONNE, permettant l'utilisation successive des TER et des transports urbains.

Monsieur le Rapporteur expose que l'objectif poursuivi étant d'assurer à terme la couverture de l'ensemble du territoire de la Région Languedoc-Roussillon, il convient d'étendre par avenant N°3 ce dispositif aux trois dernières agglomérations partenaires que sont ALES, PERPIGNAN et CARCASSONNE.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur la passation de cet Avenant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** un Avenant N°3 à la convention relative à la mise en oeuvre de la tarification intermodale KARTATOO pour l'extension de cette tarification jusqu'à Perpignan, Carcassonne et Alès ;
- **DE SIGNER** ledit Avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an DEUX MILLE HUIT

et le vingt-sept octobre à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la délibération :

Date de convocation :

20-10-2008

Affichage effectué le :

30 OCT. 2008
Retrait affichage effectué le :

OBJET :

DETERMINATION
DU LIEU DE LA
PROCHAINE SEANCE

N° 29

Réf. : PHD/cm

Transmis à la
Sous Préfecture :

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

7 - NOV. 2008

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT. AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MILLAT Guy, RALUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci.

Par conséquent, il expose que si les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent se réunir en dehors de la commune de SAINT-THIBERY, siège social de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ils doivent déterminer le lieu où se tiendra la séance du prochain Conseil communautaire.

L'Assemblée délibérante est invitée à délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oui l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** le lieu de la prochaine séance du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sur la commune de PEZENAS.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Gilles D'ETTORE.



SEANCE DU LUNDI 27 OCTOBRE 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44

En exercice : 44

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

20-10-2008

Affichage effectué le :

30 OCT. 2008

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

ASSOCIATION « LA MAMAN
DES POISSONS » :
attribution de subvention

QUESTION DIVERSE

N° 30

Réf. : PHD/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

30 OCT. 2008

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

7 - NOV. 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-SEPT OCTOBRE à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à POMÉROLS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents :

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE, VOGEL-SINGER, AMIEL, MARTINEZ, SICARD, GAIRAUD, MILLAT Gérard, GARRIGA, Mme ANTOINE, MM. GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, BARRAU, BONNAFOUX, Mme BUCHACA, M. MONÉDÉRO, Mme PUIG, MM. FAGES, FEDERICCI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. MARHUENDA, Mme DOLZ, MM. NADAL, PEPIN-BONET, PEREZ Gérard, DRUILLE, REVALOR, ROQUES, SERS, TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants : MM. VAYRETTE, FOURESTIER, Mme MATTIA, M. ROUSSE.

Absents Excusés : MM. DREVET, EXPOSITO, LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MILLAT Guy, RALUY, Mme RODRIGUES, MM. SANCHEZ, SOULIER.

Secrétaire de Séance : Mme IVORRA Marie

Rapporteur : Alain VOGEL-SINGER, 1er vice président délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable



Monsieur le 1er vice président expose que l'association « La maman des poissons » regroupe des enseignants, des instituteurs en réseau et ce afin de mobiliser les jeunes vers la lecture publique et la littérature en leur donnant ainsi le goût de la lecture en relais avec la Médiathèque intercommunale.

Monsieur le Rapporteur indique que l'association organise sur Pézenas du lundi 17 au dimanche 23 novembre 2008 le tome 5 du Festival de Littérature Jeunesse « la maman des poissons » et propose des rencontres avec les auteurs et les illustrateurs, des expositions, des débats, des conférences, des ateliers et des spectacles. Un salon du livre avec les libraires se tiendra les samedi 22 et dimanche 23 novembre.

Il précise que cet événement rayonne sur toute l'agglomération et a, l'an passé, accueilli plus de 100 classes durant le temps scolaire et quelques deux milles visiteurs pendant le week-end.

Par conséquent, dans le cadre de ses compétences en matière de lecture publique, il propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 500 € pour l'exercice 2008

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ALLOUER** une subvention de 3 500 euros à l'Association « la maman des poissons » ;
- **DE CHARGER** monsieur le Président de procéder à son mandatement sur le Budget de la CAHM.

*Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits
Le Président,*

Gilles D'ETTORE

